



Publié le 1 décembre 2007 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication

t.caveng@soulier-avocats.com

Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

Etude comparative du cadre pénal aux Etats-Unis, en France et en Allemagne

A l'occasion de la mise en place du groupe de travail sur la dépenalisation du droit des affaires annoncé par le Président Sarkozy et la Ministre de la Justice Rachida Dati, le magazine [Enjeux les Echos](#) a publié une **étude comparative du cadre pénal aux Etats-Unis, en France et en Allemagne**.

Réalisée à partir d'éléments fournis par trois cabinets d'avocats - dont Soulier pour la France - cette étude **apporte des éclairages indispensables pour comprendre l'enjeu de la réforme du droit pénal des affaires en France**. [Cliquez ici](#) pour consulter cette étude réalisée par Michel Derenbourg.

Soulier Avocats est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.